



SECRÉTARIAT
À LA **POLITIQUE**
LINGUISTIQUE

RAPPORT
ANNUEL DE GESTION
]2007-2008[



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ



Le 26 août 2007 marquait le trentième anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française, un épisode fondateur de l'histoire linguistique récente du Québec. Le Secrétariat à la politique linguistique s'est associé aux événements qui ont marqué cet anniversaire, tout comme il a participé à diverses initiatives destinées à souligner, en 2008, les quatre siècles de la ville de Québec et, donc, du fait français en Amérique du Nord. La célébration de la vitalité et du rayonnement de la langue française est, en effet, aussi nécessaire à une politique linguistique que le sont la réflexion, la planification, la promotion et la protection.

Par ailleurs, les résultats du dernier recensement de Statistique Canada, celui de 2006, ont été rendus publics en décembre 2007 et en mars 2008. De même, l'Office québécois de la langue française a rendu public, en mars 2008, son *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002-2007*. Dans le sillage de ces événements, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, responsable de la Charte de la langue française, a annoncé des mesures pour promouvoir, valoriser et soutenir le français dans les milieux de travail de la région de Montréal, puisque cette région se démarque sensiblement du reste du Québec en matière linguistique. Le Secrétariat a travaillé étroitement à l'élaboration du plan déposé par la ministre M^{me} St-Pierre et intitulé *Réussir ensemble en français*.

Enfin, plusieurs autres réalisations ont jalonné la dernière année du Secrétariat. Je vous invite à les découvrir dans le rapport annuel de gestion 2007-2008 du Secrétariat à la politique linguistique.

Le sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique,

Guy Dumas



DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de la responsabilité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et du directeur du Secrétariat à la politique linguistique. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion 2007-2008 du Secrétariat à la politique linguistique :

- décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion;
- présentent les données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables, et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.



Guy Dumas
Sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique



Jacques Gosselin
Directeur du Secrétariat
à la politique linguistique

Québec, octobre 2008

TABLE DES MATIÈRES

I. La présentation du Secrétariat à la politique linguistique	6
II. Le contexte	7
III. Les faits saillants	9
IV. Le rappel du plan stratégique	9
V. Les résultats par rapport aux engagements du plan stratégique	10
VI. L'application des exigences législatives	15
Annexe	16
Loi et règlements relevant de la ministre responsable de la Charte de la langue française (au 31 mars 2008)	

LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

LA MISSION

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- assister et conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SECRÉTARIAT

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui est responsable de la Charte de la langue française.

L'effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de neuf postes.

LES ORGANISMES LINGUISTIQUES

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française. Chacun de ces organismes occupe un créneau spécifique de la politique linguistique et dépose son propre rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale : la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française.

LE CONTEXTE

Cette année, plusieurs éléments ont contribué à remettre la question linguistique québécoise à l'avant-plan juridique, politique et médiatique. Mentionnons :

- deux jugements de la Cour d'appel du Québec qui ont invalidé, en août 2007, des dispositions de la Charte de la langue française touchant la langue d'enseignement;
- la publication, en décembre 2007 et mars 2008, des données démographiques du recensement 2006 de Statistique Canada;
- la question de la langue de service dans les commerces montréalais, débattue dans les médias en janvier 2008;
- le rapport de l'Office québécois de la langue française sur l'évolution de la situation linguistique du Québec, paru en mars 2008;
- les travaux de la commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodement liées aux différences culturelles, lesquels ont régulièrement fait ressortir l'attachement des Québécois à la langue française.

Le Québec, certes, demeure une société majoritairement francophone. Mais les données démographiques du recensement de 2006 de Statistique Canada indiquent que le poids relatif de la population de langue maternelle française et celui de la population qui parle le plus souvent le français à la maison (langue d'usage) ont diminué depuis 2001, tant à l'échelle du Canada, qu'à celle du Canada sans le Québec, de l'ensemble du Québec, de la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMRM) ou de l'île de Montréal.

POURCENTAGE DE LA POPULATION DONT LE FRANÇAIS EST LA LANGUE MATERNELLE, 2001 ET 2006					
Année	Canada	Canada sans le Québec	Québec	RMRM	Île de Montréal
2001	22,9 %	4,4 %	81,4 %	68,3 %	53,2 %
2006	22,1 %	4,1 %	79,6 %	65,7 %	49,8 %

Source : Statistique Canada, 2006.

POURCENTAGE DE LA POPULATION DONT LE FRANÇAIS EST LA LANGUE D'USAGE, 2001 ET 2006					
Année	Canada	Canada sans le Québec	Québec	RMRM	Île de Montréal
2001	22,0 %	2,7 %	83,1 %	70,9 %	56,4 %
2006	21,4 %	2,5 %	81,8 %	69,1 %	54,2 %

Source : Statistique Canada, 2006.

La diminution du poids relatif des francophones au Québec serait principalement attribuable à trois facteurs : le faible taux de natalité chez les francophones, l'accroissement considérable du nombre d'immigrants allophones au cours des années 2001-2006 et une moins grande migration interprovinciale des anglophones du Québec.

Par ailleurs, les données du recensement de 2006 indiquent des progressions encourageantes du français auprès des anglophones et des allophones du Québec :

- la connaissance du français chez les anglophones du Québec a progressé (de 66,1 % en 2001 à 68,9 % en 2006);
- les transferts linguistiques des allophones (immigrants et non-immigrants) en faveur du français au Québec augmentent régulièrement depuis dix ans : parmi les allophones québécois qui ont effectué un transfert linguistique, 51 % avaient adopté le français comme langue d'usage en 2006, comparativement à 46 % en 2001 et à 39 % en 1996;
- en 2006, parmi l'ensemble des allophones (immigrants et non-immigrants) établis au Québec, environ 24 % ont déclaré parler le français le plus souvent à la maison (comparativement à 20 % en 2001), alors que 21 % ont déclaré parler l'anglais le plus souvent à la maison (comparativement à 22 % en 2001);
- l'utilisation du français est en hausse chez les travailleurs immigrants allophones du Québec, lesquels ont déclaré utiliser le plus souvent le français au travail (seul ou avec une autre langue) dans une proportion de 63 % en 2006 (comparativement à 60 % en 2001).

Malgré ces avancées et malgré les progrès évidents du français au Québec au regard de la situation qui prévalait avant que ne soient adoptées des lois linguistiques, les données du dernier recensement font ressortir des tendances démographiques lourdes qui représentent un enjeu central pour l'évolution de la situation linguistique québécoise. Aussi l'application de la politique linguistique québécoise s'avère-t-elle plus nécessaire que jamais.

III LES FAITS SAILLANTS

Outre les activités habituelles liées aux interventions de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le domaine linguistique, il y a lieu de souligner, en 2007-2008, les faits saillants suivants :

- la réalisation d'une campagne nationale de publicité qui, pour souligner le 30^e anniversaire de la Charte de la langue française, s'est articulée autour du thème « La langue française, elle est bien québécoise »;
- le lancement, par la ministre, d'une série de mesures de promotion, de protection et de valorisation de la langue française, particulièrement pour la région de Montréal;
- la mise en œuvre d'un concours d'écriture pour les jeunes de toutes les écoles du Québec;
- la conception et la publication d'une brochure intitulée *La langue française au Québec - 400 ans, quelques repères* qui présente la chronologie des grandes dates qui ont marqué l'évolution de la langue française sur le territoire du Québec.

IV LE RAPPEL DU PLAN STRATÉGIQUE

Le plan stratégique en matière de politique linguistique engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique. Rendu public en mai 2005, il fixe trois grandes orientations :

- renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires;
- valoriser et généraliser une langue de qualité;
- consolider la politique linguistique du Québec.

LES RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE

RENFORCER LE FRANÇAIS COMME LANGUE DU TRAVAIL, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES¹

RÉUSSIR ENSEMBLE EN FRANÇAIS

Ainsi que le soulignait la commission Gendron en 1972, « la seule motivation profonde que les non-francophones puissent avoir au Québec pour utiliser quotidiennement le français, c'est d'être en situation de s'en servir constamment dans les communications de travail² ». C'est dans cet esprit que la Charte de la langue française vise notamment à faire du français la langue habituelle du travail et affirme le droit de tout travailleur d'exercer ses activités en français. Depuis l'adoption de la Charte, des progrès importants ont été réalisés à ce chapitre, particulièrement auprès des entreprises comptant plus de 49 employés. Afin de soutenir également les plus petites entreprises et donner un nouvel élan à la francisation des milieux de travail, un plan de mesures, élaboré conjointement par le Secrétariat à la politique linguistique et l'Office québécois de la langue française, a été proposé par la ministre en mars 2008.

Le plan d'action de la ministre, intitulé *Réussir ensemble en français*, s'articule autour des trois objectifs suivants :

- donner un nouvel élan à la francisation des entreprises;
- promouvoir l'utilisation de la langue française dans les commerces afin de mieux servir les consommateurs;
- valoriser l'utilisation d'une langue de qualité ainsi que la richesse et la vitalité de la langue française au Québec.

Adopté un peu avant la fin de l'année 2007-2008, il prévoit neuf mesures dont la réalisation débute en 2008-2009 et s'échelonne sur deux ans.

Rappelons que *Réussir ensemble en français* complète des mesures annoncées presque simultanément par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour améliorer la maîtrise du français chez les écoliers, et par la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour accélérer la francisation des personnes immigrantes. Aboutissement d'un important travail de concertation gouvernementale, les trois plans rendus publics en février et mars 2008 totalisent près de 80 M\$ injectés dans de nouvelles mesures destinées à soutenir le français au Québec.

¹ Compte tenu du caractère global de la mesure décrite, nous avons délibérément choisi de ne pas la décliner en fonction des axes et des objectifs contenus dans cette orientation.

² Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, *La situation de la langue française au Québec, vol. 1, La langue de travail*, Éditeur officiel du Québec, 1972, p. 155.

VALORISER ET GÉNÉRALISER UNE LANGUE DE QUALITÉ

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION À L'IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DE LA LANGUE

OBJECTIF [

Poursuivre ou développer des démarches de concertation avec différents secteurs d'activité pour y promouvoir l'importance de la qualité de la langue

« METS LA MAIN SUR TON MOT PRÉFÉRÉ », UN CONCOURS D'ÉCRITURE POUR LES JEUNES

Dans la foulée du 30^e anniversaire de la Charte de la langue française et pour stimuler la fierté des jeunes pour la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique a organisé un concours d'écriture, en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce concours s'est adressé aux élèves québécois fréquentant une classe d'accueil ou de francisation (formation des jeunes), ou encore le troisième cycle d'une école primaire ou l'un des deux cycles d'une école secondaire (francophones et anglophones, publiques et privées).

Les textes soumis par les élèves devaient s'inspirer du mot ou de l'expression de la langue française qu'ils préfèrent et avoir une longueur de 200 à 400 mots. Toutes les formes étaient autorisées : poème, chanson, récit, conte, anecdote... La période de réception des textes se terminait le 4 avril 2008 et le nom des sept lauréates et lauréats sera dévoilé en juin 2008.

OBJECTIF [

Mettre en place des mesures particulières susceptibles de faire connaître les bons usages et les particularités du français standard au Québec

UN COLLOQUE SUR LES VARIÉTÉS DE FRANÇAIS DANS LE MONDE

Dans la perspective de la célébration du 400^e anniversaire de la ville de Québec et de la tenue du Sommet de la Francophonie en 2008, le Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française, a travaillé à la préparation de l'organisation d'un colloque sur les variétés de français dans le monde.

Ce colloque traitera de la variation en français et des enjeux liés à la reconnaissance et à la prise en compte des variétés de français. Il se tiendra sur invitation (environ une centaine) à Québec, les 21, 22 et 23 septembre 2008. Il réunira des spécialistes d'horizons professionnels variés provenant, pour la plupart, de différents États de la francophonie.

LE PROGRAMME

« PARLEZ-MOI D'UNE LANGUE! » POUR LES ÉLÈVES DES CÉGÉPS ET COLLÈGES

Mis sur pied par le Secrétariat, en collaboration avec l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le programme « *Parlez-moi d'une langue!* » a permis, en 2007-2008, à 101 écrivains et professionnels de la langue de participer à 134 activités dans 36 établissements d'enseignement collégial du Québec.

La subvention accordée à l'UNEQ en 2007-2008 est de 75 000 \$. L'essentiel de cette somme sert à payer les honoraires, le transport et les frais de séjour des conférenciers invités par les collèges et cégeps de l'ensemble du Québec. Moins de 15 % de la subvention couvre les frais de gestion du programme.

LE NOUVEAU PORTAIL DU RÉSEAU DES CORPUS LEXICAUX QUÉBÉCOIS

À la suite d'une subvention de 40 000 \$ à l'Université de Montréal, une interface plus conviviale a été conçue pour faciliter l'interrogation de 14 corpus qui font partie du réseau des corpus lexicaux québécois. Ces corpus, qui proviennent de cinq universités différentes, sont interrogeables simultanément depuis que le nouveau portail est devenu opérationnel, en octobre 2007. On y accède par l'entremise du site Internet du Secrétariat à la politique linguistique (<http://www.spl.gouv.qc.ca/cgi/rali/SPL-CLQ.cgi>).

LES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE LA LANGUE ET LA PRODUCTION D'OUTILS LINGUISTIQUES

Le Secrétariat coordonne la gestion du programme de promotion de la langue française qui a permis l'attribution, en 2007-2008, de 22 subventions totalisant 193 600 \$. Mentionnons les subventions à diverses activités de promotion du français – la Journée des dictionnaires, le concours Le français à l'affiche, la Journée de l'Hymne au printemps, la Caravane des dix mots, notamment – ou à des organismes comme la Fédération internationale des professeurs de français, l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, Impératif français et le Mouvement parlons mieux.

De plus, grâce à l'appui du gouvernement depuis six ans, un projet de dictionnaire intitulé *Le français standard en usage au Québec* est en préparation à l'Université de Sherbrooke.

Ce dictionnaire décrira l'usage valorisé du français québécois et illustrera les mots et les sens courants à l'aide de citations et d'exemples tirés en majeure partie du patrimoine culturel, scientifique et littéraire québécois. La subvention accordée cette année, par l'entremise du Secrétariat à la politique linguistique, est de 650 000 \$.

Une subvention de 120 000 \$ a par ailleurs, cette année encore, été accordée au Trésor de la langue française du Québec de l'Université Laval pour l'enrichissement de son Fichier lexical.

CONSOLIDER LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

LA COHÉRENCE ET LA PROMOTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

]OBJECTIF[

Superviser les actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique pour assurer leur cohérence avec la politique linguistique

LE SOUTIEN TECHNIQUE À L'ADMINISTRATION QUÉBÉCOISE

Le Secrétariat est régulièrement consulté par les ministères et organismes de l'administration québécoise qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales, interministérielles ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise.

]OBJECTIF[

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec et en assurer le maintien, y compris lors de contestations devant différentes instances

LES CONTESTATIONS DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

Lorsqu'une disposition de la Charte de la langue française fait l'objet de contestations devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique apporte son soutien au ministère de la Justice, afin d'en défendre la légalité.

Au cours du présent exercice, la Cour d'appel du Québec a rendu deux jugements (Nguyen et Bindra) dans lesquels elle déclarait inopérants les alinéas 2 et 3 de l'article 73 de la Charte de la langue française. Ces dispositions, entrées en vigueur en octobre 2002, visent notamment à faire en sorte que l'enseignement reçu en anglais au Québec, dans une école privée non subventionnée, ne puisse permettre à des enfants d'acquérir un droit transmissible à l'enseignement en anglais dans le réseau public ou privé subventionné québécois.

À la suite de ces décisions, le gouvernement, par l'entremise du Procureur général du Québec, a obtenu l'autorisation de la Cour d'appel de suspendre l'exécution des deux jugements. Il a également obtenu l'autorisation de la Cour suprême du Canada d'en appeler. Ainsi, les alinéas 2 et 3 de l'article 73 de la Charte de la langue française continuent de s'appliquer jusqu'à ce qu'un jugement final de la Cour suprême intervienne.

LES ACTIVITÉS D'INFORMATION SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

En 2007-2008, le Secrétariat a rencontré, à plusieurs reprises, des personnalités québécoises, canadiennes ou étrangères pour les renseigner sur la politique linguistique québécoise. Mentionnons, à titre d'exemples, une présentation à la Délégation générale du Québec à Londres et une autre à un groupe de professeurs de français du Danemark, qui effectuaient un stage au Québec.

LE SITE INTERNET DU SECRÉTARIAT

Le contenu du site Internet du Secrétariat est essentiellement axé sur les différents aspects de la politique linguistique québécoise. En 2007-2008, la moyenne mensuelle de visiteurs était de 4 053, le nombre de pages vues chaque mois était de 8 820 et la durée moyenne de chaque session était de 3 minutes 8 secondes.

Les textes les plus consultés ont été ceux des brochures *Rédiger... simplement*, *La politique linguistique québécoise en questions... et réponses* (version anglaise, en particulier) et *Vivre en français au Québec* (versions française et anglaise). Les autres pages auxquelles les internautes ont recouru le plus souvent ont été celles du nouveau portail du réseau des corpus lexicaux, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et de la nouvelle Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

LES PUBLICATIONS DU SECRÉTARIAT

Les brochures et publications du Secrétariat sont accessibles par la poste ou par téléchargement, directement à partir du site Internet. En 2007-2008, le Secrétariat a posté près de 5 000 exemplaires de ses différentes brochures et publications. Quant aux téléchargements et aux consultations directes dans Internet, ils se sont chiffrés à 400 par mois en moyenne.

Cette année, les publications les plus demandées par la poste ont été, dans l'ordre : *Vivre en français au Québec* (disponible en 10 langues), *La politique linguistique québécoise en questions... et réponses* (disponible en 5 langues), *Rédiger... simplement* (une réimpression de 3 000 exemplaires a été faite en janvier 2008 pour pouvoir répondre à la demande) et la nouvelle brochure publiée en mars 2008, *La langue française au Québec - 400 ans, quelques repères*.

LA CÉLÉBRATION DE LA VITALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

]OBJECTIF[

Reconnaître et honorer les efforts et les engagements d'individus, de groupes, d'organismes et d'entreprises en faveur de la langue française

LE PRIX GEORGES-ÉMILE-LAPALME

Le prix Georges-Émile-Lapalme 2007, qui représente la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française, a été décerné à l'éditeur de poésie Gaston Bellemare, en hommage à son engagement exceptionnel en faveur de la poésie.

]OBJECTIF[

Poser des actions spécifiques en vue de souligner l'histoire et l'évolution du fait français en Amérique

LE 30^e ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

À l'occasion du 30^e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique a participé à l'organisation d'une campagne de promotion de la langue française qui a débuté le 26 août 2007. Orchestrée autour du thème « La langue française, elle est bien québécoise », cette campagne comportait quatre volets :

- un message diffusé à la télévision;
- un message affiché dans le métro montréalais et sur les autobus des réseaux de transport public de Montréal, Québec et Gatineau;
- un bandeau apparaissant dans différents sites Internet tels le portail du gouvernement du Québec, Canoë, Radio-Canada et Sympatico MSN;
- un bandeau publicitaire paru dans les quotidiens francophones du samedi 25 août 2007, une publicité dans le magazine *L'actualité* (septembre 2007) et une autre dans le magazine *FORCES* (octobre 2007).

LA LANGUE FRANÇAISE

AU QUÉBEC - 400 ANS, QUELQUES REPÈRES

La langue française au Québec - 400 ans, quelques repères est une brochure de 32 pages réalisée par le Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec le Conseil supérieur de la langue française, pour marquer l'anniversaire des 400 ans de vie en français au Québec.

Conçue pour le grand public, la brochure retrace une cinquantaine de dates associées à des événements culturels, politiques et sociaux qui ont eu une incidence sur l'évolution linguistique du Québec. Les dates sont soutenues par des citations, des illustrations et, lorsque le chiffre existe, par le nombre de personnes de langue française habitant alors au Québec.

L'enthousiasme suscité par la distribution des premiers exemplaires de la brochure au début du mois de mars 2008, soit dès la publication, a conduit à une réimpression immédiate et à un plan de distribution ciblé, non plus uniquement sur la diffusion, depuis le 1^{er} avril 2008, par l'entremise d'Internet (<http://www.spl.gouv.qc.ca/publications/brochures/400ans/400ans.html>), mais également sur une diffusion plus large qui inclut, par exemple, les réseaux de la culture, de l'éducation et des délégations du Québec à l'étranger.

LA VEILLE EN MATIÈRE LINGUISTIQUE

OBJECTIF

Maintenir et établir, en fonction des priorités gouvernementales, des partenariats canadiens et internationaux sur des sujets susceptibles d'enrichir la démarche linguistique québécoise

LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

En 2007-2008, le Secrétariat a continué, à l'occasion de diverses activités internationales, à mettre en valeur l'expertise du Québec en matière d'aménagement linguistique et de gestion de politique linguistique. Dans le domaine de la coopération linguistique, mentionnons ses collaborations avec le Welsh Language Board, le Comité mixte Québec-Catalogne, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, les organismes de gestion linguistique de la Communauté française de Belgique et de la Suisse, la Commission permanente de coopération franco-québécoise et le Groupe de travail franco-québécois en matière de modernisation de l'État.

] VI [L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

Pour l'application des exigences législatives touchant l'accès à l'égalité en emploi, l'allègement réglementaire et administratif, le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics, le développement durable et les changements climatiques, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration, la protection des renseignements personnels ainsi que les recommandations du Vérificateur général du Québec, voir la rubrique du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique.

] ANNEXE [

LOI ET RÈGLEMENTS RELEVANT DE LA MINISTRE RESPONSABLE DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE (AU 31 MARS 2008)

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r.0.01);
- Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège social » et sur la reconnaissance des sièges sociaux pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r.3);
- Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r.3.1);
- Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r.4.2);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r.4.3);
- Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r.4.4);
- Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r.6.1);
- Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r.9.01);
- Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r.10.01);
- Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r.10.2);
- Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r.11);
- Règlement de régie interne du Conseil supérieur de la langue française (C-11, r.14).